

# Assemblée Générale du 9 décembre 2020

## Note de synthèse

### 1 Modalités d'organisation de l'Assemblée Générale compte tenu de la situation sanitaire.

L'Assemblée générale se déroulera avec présence physique, dans le respect des règles sanitaires et du décret du 1er octobre 2020 organisant jusqu'au 31 décembre 2020 la tenue des réunions des organes des intercommunales, des sociétés à participation publique locale significative, des associations de pouvoirs publics visées à l'article 118 de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale, des sociétés de logement de service public, des ASBL communales ou provinciales, des régies communales ou provinciales autonomes, d'associations de projet ou de tout autre organisme supra-local ayant pris la forme d'une société ou d'une association, de la manière suivante :

- **La présence physique est possible moyennant une inscription préalable auprès de l'intercommunale.**
- Le lieu de convocation de l'Assemblée Générale est un lieu permettant de respecter la norme de distanciation sociale, le port du masque est obligatoire et les gestes barrière doivent être respectés.
- L'Assemblée générale se déroulera avec la présence physique du Président et du Directeur Général.
- La séance de l'Assemblée générale sera **diffusée en ligne**. Le lien sera publié sur le site internet d'iMio 48h avant l'assemblée générale.

**La présence physique d'un délégué de la commune à l'assemblée générale n'est pas nécessaire, l'Intercommunale tiendra compte de toutes les délibérations qui lui seront adressées pour l'expression des votes mais aussi pour le calcul des différents quorums de présence et de vote.**

Les Villes et Communes dont le conseil n'a pas délibéré, sont présumés s'abstenir. Nous leur recommandons **de ne pas envoyer de délégués** qui en tout état de cause ne pourraient pas prendre part au vote.

**Si le conseil communal souhaite être présent, nous vous invitons à limiter cette représentation à un seul délégué. Toutefois, au regard des circonstances actuelles, il est vivement recommandé de ne pas envoyer de délégué.**

Afin de garantir la publicité garantie par l'article L1523-13 du CDLD, l'Assemblée générale du deuxième semestre sera ouverte au public.

Toutefois, en raison des circonstances actuelles et afin de pouvoir assurer le respect de la norme de distanciation sociale lors de l'Assemblée générale au regard de la capacité d'accueil de la salle prévue à cet effet, la participation des personnes domiciliées sur le territoire d'une des communes, provinces ou C.P.A.S. associés **ne sera acceptée que moyennant une inscription préalable auprès de l'intercommunale.**

Lors de la séance, les points suivants seront abordés :

1. Présentation des nouveaux produits et services.
2. Point sur le plan stratégique 2020-2022.
3. Présentation du budget 2021 et approbation de la grille tarifaire 2021.
4. Nomination au poste d'administrateur représentant les communes Monsieur Amine Mellouk.

La séance débutera à 18h00 et les présences seront alors clôturées. Le Pré-PV de l'Assemblée Générale est en annexe.

**Nous vous invitons à télécharger toutes les annexes ainsi que le modèle de délibération sur notre site internet à l'adresse <https://imio.be/documents/> à partir du 06 novembre 2020.**



## 2 Présentation des nouveaux produits et services.

Une présentation de l'évolution de notre stratégie Cloud ainsi que des nouveaux produits 2021 iMio (WallonieConnect, GED Nuxéo et Intranet Quaive) sera faite en séance.

Vote :	Pas de vote demandé. L'assemblée générale en prend acte.
Annexes fournies	Néant

## 3 Point sur le plan stratégique 2020-2022.

Conformément au Code de la démocratie locale et de la décentralisation, un point de suivi du plan stratégique 2020-2022 est fait en séance.

Nos grands axes stratégiques sont :

### **Objectif stratégique 1 - Consolider la reconnaissance d'iMio comme partenaire des Pouvoirs locaux et acteur public Wallon de la mutualisation informatique.**

- Poursuivre et amplifier les services attendus par les Pouvoirs locaux et améliorer la qualité des services rendus.
- Positionner iMio comme l'interlocuteur IT des Pouvoirs locaux vis-à-vis des Pouvoirs régionaux et fédéraux. Viser notre reconnaissance d'acteur technologique majeur "ensemblier" des Pouvoirs locaux permettant la mise en œuvre de partenariats publics/privés et publics/publics durables.
- Étendre les communautés de contributeurs et d'utilisateurs de logiciels libres et/ou de projets open data. Soutenir et développer les démarches de co-production et de mutualisation.
- Communiquer et bien faire comprendre le rôle et la mission d'iMio (Gouvernance aux mains des PL, in-house, ensemblier, prioriser l'intérêt général et défendre les intérêts des PL, l'indépendance par rapport au secteur privé ...)
- Aligner les projets "bottom-up" émanant des Pouvoirs locaux avec la politique "top-down" régionale, fédérale et européenne.
- Développer des liens avec les milieux technologiques et universitaires afin de partager et consolider notre modèle.

### **Objectif stratégique 2 - Fournir une offre technologique durable correspondant aux besoins des membres.**

- Assurer une veille technologique efficace de manière à garantir la pérennité des investissements tout en favorisant l'innovation.
- Développer un gestion "agile" des projets.
- Mettre en place des plateformes collaboratives (tasks force Pouvoirs locaux, outils techniques, groupes de travail, ateliers, ...).
- Mettre en œuvre les moyens et les compétences afin d'assurer la continuité de service et la maîtrise technologique des outils proposés. Maîtriser le coût de sortie lors de la transition vers une nouvelle technologie.
- Systématiser l'usage des technologies innovantes (cloud, web, industrialisation, ...).
- Intégrer autant que possible les outils régionaux et fédéraux.
- Investir dans l'industrialisation afin d'accélérer la diffusion massive de nos solutions.
- Mettre en œuvre un cadre d'interopérabilité pour les Pouvoirs locaux.

### **Objectif stratégique 3 - Accompagner les Pouvoirs locaux dans la transformation digitale des services publics.**

- Rédiger et fournir aux membres des documents favorisant les bonnes pratiques.
- Les aider à faire évoluer leur IT locale selon les bonnes pratiques.
- Mettre en collaboration avec l'UVCW une tasks force IT Pouvoirs locaux.
- Systématiser le recours à la mutualisation, cœur de notre réussite.

### **Objectif stratégique 4 - Améliorer le fonctionnement de l'organisation.**

- Optimiser la gestion des ressources humaines. (évaluation, formation continue, ...)



- Améliorer le bien-être au travail. (mieux communiquer en interne, diminuer la pression sur les équipes, ...)
- Renforcer les équipes pour être plus en adéquation avec les besoins et attentes des membres.
- Optimiser notre fonctionnement.

**Objectif stratégique 5 - Maitriser la croissance et les coûts pour tendre vers l'autonomie financière.**

- Mettre en place les mécanismes nécessaires aux financements structurels des activités de R&D pour permettre un découplage entre les coûts de sous-traitance et la tarification des membres.
- Mieux équilibrer le ratio sous-traitance et ressources internes.
- Respecter le plan financier fixé pour 2020-2022.
- Atteindre l'autonomie financière en 2022 en ce qui concerne les subsides de fonctionnement.

Vote :	Pas de vote demandé. L'assemblée générale en prend acte.
Annexes fournies	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan stratégique 2020-2022</li> </ul>

## 4 Présentation du budget 2021 et approbation de la grille tarifaire 2021.

**Budget 2021 :**

Le budget 2021 sera présenté et commenté en séance.

Les objectifs de chiffre d'affaires par solution sont les suivants :

CA / Solutions	Budget 2021	Budget 2020	Variation
Conseil	370 000,00 €	250 000,00 €	48%
Espace de stockage	75 000,00 €	45 000,00 €	67%
iA. AES	180 000,00 €	145 000,00 €	24%
iA. Délib	1 050 000,00 €	940 000,00 €	12%
iA. Docs	470 000,00 €	400 000,00 €	18%
iA. GPEC	50 000,00 €	60 000,00 €	-17%
iA. PST	100 000,00 €	130 000,00 €	-23%
iA. Tech	755 000,00 €	690 000,00 €	9%
iA. Téléservice	320 000,00 €	300 000,00 €	7%
iA. Urban	350 000,00 €	320 000,00 €	9%
iA. Web	550 000,00 €	510 000,00 €	8%
<b>Total général</b>	<b>4 270 000,00 €</b>	<b>3 790 000,00 €</b>	<b>13%</b>

La synthèse du budget 2021 est la suivante :

<b>En €</b>	<b>2021</b>
<b>Chiffres d'affaires</b>	<b>4 270 000 €</b>
<i>Croissance annuelle</i>	4%
Produits et services	4 270 000 €
Exceptionnel	- €
<b>Rémunérations et charges sociales</b>	<b>(3 000 000) €</b>
<b>Sous-traitance &amp; hébergement</b>	<b>(800 000) €</b>
Hébergement	(280 000) €
<i>Croissance annuelle</i>	-7%
Investissement R&D	(135 000) €



% R&D / CA	3%
Sous-traitance	(285 000) €
TVA intra-communautaire	- €
Exceptionnel / matériel	(100 000) €
<b>Marge S/ activité</b>	<b>470 000 €</b>
<b>Frais généraux</b>	<b>(380 000) €</b>
<i>Croissance annuelle</i>	29%
Bâtiments	(100 000) €
Frais généraux	(90 000) €
Frais généraux légaux	(100 000) €
Marketing & communication	(90 000) €
<b>EBITDA</b>	<b>90 000 €</b>
Amortissements	(100 000) €
Jetons de présence	(30 000) €
Divers - Taxes	(2 000) €
<b>EBIT</b>	<b>(42 000) €</b>
Produits & Frais financiers	(3 000) €
Subsides accordés	100 000 €
Report subsides / consommation	- €
Frais de lancement, exceptionnel	- €
Provisions pour risques et charges	- €
Impôts sur le résultat	(50 000) €
<b>Résultat final</b>	<b>5 000 €</b>

#### Grille tarifaire 2021 :

Le Conseil d'Administration a décidé lors de sa séance du 03/11/2020 :

- d'indexer la tarification 2021 de 1% vu les prévisions du bureau du plan ;
- d'ajouter la tarification de la nouvelle solution intranet Quaive ;
- de rendre gratuit le module GRC d'Atal (iA.tech) dans le cas du lien entre le formulaire de signalement (iA.Téléservices) et Atal (iA.tech);
- d'ajouter la tarification des services transversaux Wallonie Connect et GED.

Il sera demandé de voter sur le budget 2021 et la tarification 2021.

Vote :	Il sera exposé la liste des conseils communaux, provinciaux et des conseils de l'action sociale ayant délibéré. Les représentants des autres membres associés seront invités à voter.
Annexes fournies	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Budget 2021</li> <li>• Tarification 2021</li> </ul>

## 5 Nomination au poste d'administrateur représentant les communes Monsieur Amine Mellouk.

Il sera demandé de voter sur la candidature au poste d'administrateur représentant les communes de monsieur Amine Mellouk (PS - AC Tournai).

Vote :	Il sera exposé la liste des conseils communaux, provinciaux et des conseils de l'action sociale ayant délibéré.
Annexes fournies	Néant



## 6 Liste des annexes

Voici la liste des annexes relatives à l'assemblée générale :

1. Pré-PV de l'assemblée ;
2. Plan stratégique 2020-2022 ;
3. Budget 2021 ;
4. Tarification 2021.